

# Introduction

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) considère que les espèces exotiques envahissantes (EEE) représentent une cause majeure de perte de biodiversité dans le monde. Ces espèces dégradent les écosystèmes, perturbent les activités anthropiques et peuvent présenter des risques sanitaires. Par exemple, les développements très denses de plantes des berges comme les renouées (*Reynoutria sp*) ou de plantes amphibies comme les jussies (*Ludwigia sp*) peuvent gêner, selon les situations, la plupart des usages des milieux aquatiques. L'écrevisse rouge de Louisiane (*Procambarus clarkii*) modifie profondément le fonctionnement des milieux qu'elle colonise en exerçant une forte prédation sur la végétation aquatiques et la benthofaune. Les accumulations de moules zébrées (*Dreissena polymorpha*) peuvent obstruer les installations anthropiques et notamment les circuits de refroidissement des centrales de production électrique. Enfin, d'autres espèces peuvent propager des maladies. C'est par exemple le cas du rat musqué (*Ondatra zibethicus*) pouvant contaminer les eaux via des bactéries leptospires, présentes dans ses urines, et qui provoquent, chez l'Homme, la leptospirose, maladie très dangereuse, parfois mortelle.

Depuis quelques décennies, la croissance permanente des impacts de ces espèces ont amené les gestionnaires des milieux naturels à réagir de plus en plus pour tenter de réguler leurs développements et une conscience collective sur cette problématique est en train d'émerger. Les connaissances acquises montrent qu'il est difficile d'éradiquer une espèce une fois sa prolifération commencée et que seule la rapidité des interventions dès la découverte d'une nouvelle espèce peut laisser espérer cette éradication. C'est pourquoi il est essentiel de mettre à disposition de tous les acteurs de la sphère « environnement », y compris du grand public, des outils améliorant la prise de conscience sur ces espèces, permettant les plus possible de les identifier afin de contribuer à leur gestion optimale.

**GT-IBMA** : Le groupe de travail «invasions biologiques en milieux aquatiques », créé en 2009, est coordonné conjointement par le Comité français de l'UICN et l'ONEMA depuis 2014. Ses objectifs sont d'apporter un appui à tous les acteurs concernés par la thématique des espèces exotiques envahissantes en synthétisant et rendant accessibles les connaissances acquises sur les modes de gestion de ces espèces et en développant des outils d'aide à la gestion. Pour mener à bien ses activités, il mobilise un réseau d'une cinquantaine de membres issus de différentes parties prenantes (gestionnaires d'espaces, services des collectivités territoriales et de l'Etat, établissements publics, chercheurs...).

**Espèces Exotiques Envahissantes (également appelées « espèces invasives »)** : Espèces, ou taxon inférieur (inclus toutes les parties, gamètes, graines, œufs ou propagules de la dite espèce pouvant survivre ultérieurement et se reproduire), introduits du fait de l'influence de l'homme, dans des zones hors de son aire de répartition naturelle (passée ou présente) et de son aire de dispersion potentielle et qui menace la diversité biologique indigène ou qui a d'autres conséquences imprévues (économiques ou sanitaires par exemple).

C'est dans cet esprit que l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) en partenariat avec le Groupe de Travail sur les Invasions Biologiques en Milieux Aquatiques (GT IBMA) a réalisé un recueil de fiches d'identifications d'Espèces Exotiques Envahissantes présentes principalement dans les milieux aquatiques. En permettant à ses utilisateurs d'identifier plus facilement ces différentes espèces, ce recueil permettra d'améliorer les connaissances sur la répartition de celles déjà largement présentes en France métropolitaine et de détecter précocement d'autres espèces actuellement en phase de colonisation.

Ce recueil décrit 83 espèces, 46 animales et 33 végétales. Certaines de ces espèces sont des EEE avérées (telles que les jussies), d'autres le sont potentiellement (comme l'anodonte chinoise *Sinanodonta woodiana*) et d'autres encore viennent juste de passer la frontière du territoire métropolitain (gobie fluviatile *Neogobius fluviatilis*). Toutes les fiches sont illustrées ce qui facilite l'utilisation des critères d'identification des espèces. Elles ont été validées par un spécialiste du taxon considéré.

**Crédits photo** : Les photos présentes dans les fiches d'identification ne sont, pour la plupart, pas libres de droit. Les auteurs ont donné leur accord pour une utilisation, non commerciale, au sein des présentes fiches uniquement. Merci de ne pas réutiliser ces photos sans avoir obtenu, préalablement, une autorisation des auteurs.

# Aspe : *Leuciscus aspius* (Linnaeus, 1758)

## Critères de détermination

Famille des Cyprinidés.

Mensurations : jusqu'à 75 cm de long pour un poids allant jusqu'à 6 kg.



**Corps** : allongé, élancé, comprimé latéralement. Ventre arrondi formant une carène entre les nageoires pelviennes et l'anus.

Dos vert olive avec des reflets argentés à bleutés. Flancs plus clairs avec des reflets argentés à jaunes. Face ventrale de couleur blanc argenté.



**Tête** : assez longue et pointue. Grande bouche légèrement dirigée vers le haut. Mandibule très forte et se termine par une sorte de crochet. Mâchoire supérieure légèrement plus courte.



**Nageoires** : dorsale implantée en arrière des pelviennes. Bord postérieur de la nageoire anale incurvé. Nageoires pectorales, pelviennes et anale brunes à grises.

## Biologie & Ecologie

**Reproduction** : maturité sexuelle atteinte entre la 3<sup>ème</sup> et la 5<sup>ème</sup> année. La ponte a lieu dans des endroits graveleux à courant fort. La femelle peut - selon son poids - pondre entre 80 000 à 1 000 000 oeufs, ceux-ci sont fixés aux pierres et aux branches immergées.

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

**Habitat** : zones à brème et à barbeau. Les jeunes forment des bancs près de la rive. Cours moyens et inférieurs des fleuves, eaux stagnantes, grands lacs de barrage, eaux saumâtres des deltas et estuaires, vastes surfaces d'eau calme, relativement profondes et à courant modéré.

## Origine & Apparition

Originaire d'Europe Centrale (de l'Elbe à l'Oural). Signalé dans le Rhin depuis 1976, son origine d'introduction reste encore indéterminée. Populations bien implantée dans le bassin de la Loire. Plusieurs introductions ont été tentées dans la Seine par des pêcheurs mais n'ont donné aucune population viable. Son extension s'est faite, notamment, à partir des canaux.

**Coordination** : Florent LAMAND

**Maquette** : Gwendoline LACQUEMENT

**Rédaction** : Maud CANTOREGGI, Océane JERUZALSKI

**Contribution** : Vincent BURGUN, Gaël DENYS

**Validation** : Gaël DENYS

## Sources

BURGUN V., 2005. Eléments de connaissance de l'aspe *Aspius aspius* (Linné, 1758) du bassin Rhin-Meuse. Conseil Supérieur de la Pêche, Délégation régionale n°3, Marly, 58 p + annexes. Rapport de stage. Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, Nancy.

KEITH P. et al. *Les poissons d'eau douce de France* : Biotope, 2011 : 552p.  
<http://www.invabio.fr> (consultation : Avril 2014)